

LES PARENTS DÉLÉGUÉS DE CLASSE, CONSEILS ET MODE D'EMPLOI

Le conseil de classe est une instance d'échanges et de concertation. Il examine le projet personnel de chaque élève et évalue sa progression en fonction de ses aspirations et de ses capacités en fin d'année. Il émet des propositions d'orientation qui préparent la décision du chef d'établissement.

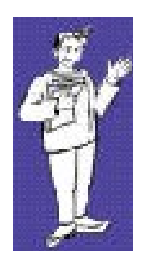




Vous êtes délégué de classe PEEP, titulaire ou suppléant, dans la classe de votre enfant. Nommés par le chef d'établissement sur proposition de notre association, vous avez tout au long de l'année un triple rôle :

- ✔ représenter les parents des élèves de la classe auprès des professeurs et pendant le conseil,
- ✔ transmettre au comité de votre association les informations sur le fonctionnement de la classe et les remarques des parents ou élèves pour qu'il puisse rendre plus efficace son action.
- ✔ représenter l'association, dont vous êtes le mandataire, auprès des parents pour leur faciliter l'accès aux informations et services offerts par la PEEP. Le parent délégué est le trait d'union entre les familles et l'établissement. L'expérience montre que le rôle du délégué parent est important et déterminant lorsque le conseil de classe ne connaît pas bien l'enfant et son environnement car il apporte à l'équipe éducative dans son ensemble des éléments qu'elle n'a pas toujours. Il peut poser des questions amenant les enseignants à mieux préciser leur position et leur apporter un éclairage différent.

Avant le conseil de classe



Vous êtes 2 délégués et 2 suppléants par classe et vous allez travailler ensemble. Il y a également un responsable PEEP par niveau qui peut suppléer n'importe quel délégué du niveau. Contactez votre suppléant PEEP et votre homologue FCPE pour vous coordonner. Ouvrez un cahier ou des fiches pour l'année complète : 1 page ou 1 fiche par élève sur laquelle vous noterez tout ce qui concerne l'élève (conversations avec les parents, notes pendant le conseil

Distribution du questionnaire

Une quinzaine de jours avant le conseil, distribuez un questionnaire commun par l'intermédiaire de votre enfant.

Contactez les parents

Une huitaine de jours avant, il est souhaitable de contacter par téléphone les parents qui n'ont pas répondu au questionnaire. En effet, les parents hésitent parfois à vous appeler même si leur enfant a un problème. En pratique nous vous suggérons les étapes suivantes :

- ✔ Prenez contact avec l'autre délégué pour partager les parents de la classe par moitié (vérifiez que vous avez les numéros de téléphone des parents qui vous sont attribués, sinon vous pouvez les obtenir par votre enfant ou peut-être en appelant votre responsable d'association).
- ✔ Prenez contact avec votre suppléant pour partager la moitié de la classe qui vous est échue.
- ✔ Téléphonez aux parents (plutôt le soir après 20h et évitez le week-end), présentez-vous et commencez la conversation par quelques informations (date et rôle du conseil de classe par exemple) pour laisser à votre interlocuteur, qui ne vous attendait pas, le temps de réaliser. Ne suscitez pas de faux problèmes par des questions trop dirigées mais ne laissez pas la conversation s'enliser dans les généralités ; posez des questions concrètes. En fin d'entretien, dites aux parents qu'ils pourront vous appeler après le conseil et laissez vos coordonnées.
- ✔ Si des problèmes vous sont signalés, vérifiez-en la réalité auprès de plusieurs parents et/ou de plusieurs enfants pour vous faire une idée précise. L'efficacité de vos interventions dépend de leur crédibilité.

- ✔ Échangez les notes prises avec votre suppléant et téléphonez à l'autre délégué pour échanger vos impressions générales après ces différents contacts.

Contactez les délégués élèves

Contactez éventuellement les délégués élèves si certaines questions le nécessitent.

Contactez le professeur principal

Vous pouvez prendre contact avec le professeur principal pour étudier avec lui les problèmes de la classe et, éventuellement, parler des cas les plus difficiles. Certaines situations familiales n'ont pas à être débattues au conseil de classe, mais vous avez tout intérêt à en parler soit avec le professeur principal, soit avec le conseiller d'éducation, soit avec le chef d'établissement.

Pendant le conseil de classe

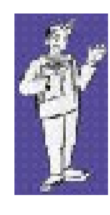


Le conseil de classe a pour vocation d'examiner le fonctionnement pédagogique de la classe, l'organisation du travail des élèves et le cas de chaque élève pour mieux le guider dans son travail, le conseiller et proposer une orientation en fin d'année. Vous n'êtes pas des spécialistes et ne devez donc pas vous comporter comme un enseignant de plus mais vous ne devez pas non plus avoir de complexes : apportez dans les conseils un regard de profane et des informations extérieures, celles justement que vous avez obtenues au téléphone avec les différents parents: projets personnels des élèves, temps de travail, répartition du travail dans la semaine ou le mois

Voici quelques indications pour bien aborder le conseil :

- ✔ S'il n'y a pas de 2e délégué dans votre classe, et uniquement dans ce cas, vous pouvez y assister avec votre suppléant.
- ✔ Arrivez suffisamment tôt pour discuter quelques minutes avec les élèves et l'autre délégué parent, essayez d'être en face du représentant de l'administration et de voir tout le monde.
- ✔ Demandez, si ce n'est pas fait, un tour de table pour que chacun se présente, puis le chef d'établissement ou le professeur principal fait un compte rendu général du travail et du comportement de la classe pendant le trimestre, sachant que les autres professeurs auront rédigé à l'avance - sur une feuille qui vous sera distribuée – leurs impressions sur la classe. Enfin, le tour de table se terminera par les délégués élèves et les délégués parents (c'est à ce moment que l'on fait la synthèse des « retours » de questionnaires. Vient ensuite l'examen des résultats scolaires de chaque élève (ses notes, les appréciations de sa progression, ses points faibles).
- ✔ Notez précisément au fur et à mesure ce que dit chaque intervenant ; pour les cas individuels notez les appréciations données, regardez les notes, apportez les précisions utiles que vous avez pu recueillir auprès des parents et, si le conseil n'a pas une attitude claire ou utile à l'élève n'hésitez pas à poser des questions. Pour les cas très négatifs, demandez s'il existe des points forts pouvant servir d'appui à l'orientation.
- ✔ Évitez de vous étendre sur le cas de votre propre enfant, voyez-le plutôt avant le conseil avec les professeurs concernés.
- ✔ N'abordez pas en conseil de problème individuel de professeurs, ce n'est pas le lieu. Si un problème se pose avec un professeur, parlez-en à votre président d'APE (association de parents d'élèves) qui s'en entretiendra avec le chef d'établissement.
- ✔ Enfin, rappelez-vous que tout ce qui est dit en conseil de classe est confidentiel et ne peut être transmis qu'aux familles concernées.
- ✔ D'une manière générale soyez diplomate et modéré dans vos interventions, elles n'en seront que plus efficaces. Il est préférable d'interroger plutôt que d'affirmer.

Après le conseil de classe



Ayez toujours en mémoire que vous êtes tenus au " secret professionnel " en ce qui concerne les observations personnelles faites sur chaque élève. Un compte rendu est indispensable. Il doit être rédigé de façon claire et concise et ne comporter que des appréciations collectives sur la classe et les réponses d'ordre général données aux questions posées par les parents.

Une fois le conseil de classe terminé, voici les actions à mener :

✔ Arrangez-vous avec l'autre délégué pour faire le compte rendu ensemble (ou chacun son tour ce qui est parfois plus simple) ; n'oubliez pas de noter les présents et les absents, n'évoquez bien sûr pas les cas individuels d'élèves.

✔ Rédiger le compte rendu sur une seule page : le recto sera constitué de la page type remplie par les professeurs avant le conseil de classe.

✔ Le compte rendu doit comporter : intervention éventuelle du président du conseil / intervention du professeur principal / interventions des délégués élèves et des délégués parents / moyenne générale de la classe avec + forte et + faible moyenne / répartition des mentions positives et négatives.

✔ Le compte rendu doit être transmis par courrier /mail à Mme Péguet : sylvie.peguet@ac-versailles.fr (copie président de la PEEP hguenatef@orange.fr + responsable de niveau PEEP).

✔ Dans tous les cas, le compte rendu parvient aux familles en même temps que le bulletin : il faut donc le rédiger vite.

✔ S'il y a des enfants « en perdition », prévenir leurs parents.

✔ En cas de problème sérieux (absence de professeurs, conflits…), contactez votre responsable d'APE.